

Chef barman/barmaid (1 an)

Formation de coordination et d'encadrement 2018 - 2019

L'emploi de chef barman s'exerce :

- au sein d'établissements de ce type : restaurants, hôtels, hébergements, cafés, tavernes, brasseries, bars, discothèques ;
- au sein de restaurants mobiles (bateau de croisière, train,...).



Qui peut suivre cette formation de chef d'entreprise ?

Le candidat doit être âgé de 18 ans

Conditions d'admission pour accéder à la formation :

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et qui répond à l'une des conditions de formation antérieure ci après :

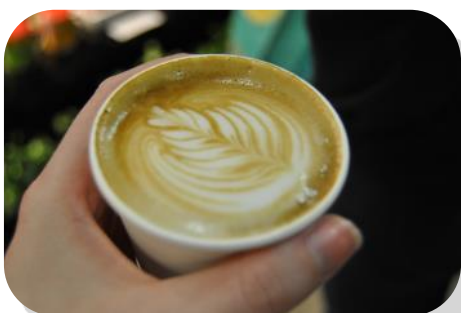
- Être titulaire d'un certificat d'apprentissage ou avoir réussi tout ou partie des examens de fin de formation, sous certaines conditions;
- Être titulaire du certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique.
- Être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification.

L'auditeur qui ne satisfait pas à l'une de ces conditions doit compléter un dossier d'admission et le cas échéant présenter un examen d'entrée.

Définition du métier:

En plus de réaliser les tâches du barman, le chef barman :

- Assiste le responsable de salle ;
- Donne des instructions opérationnelles aux barmans/collaborateurs de bar ;
- Est responsable du travail des collaborateurs de bar et supervise leurs activités ;
- Surveille la présentation des barmans/collaborateurs de bars ;
- Assure la répartition du travail (réalise les horaires des barmans/collaborateurs de bar) et en contrôle l'exécution conformément aux directives du responsable de salle ;
- Gère le personnel, les clients et les installations.



La formation de coordination et d'encadrement permet d'**acquérir les compétences techniques spécifiques à un métier.**

Elle prépare aussi à l'exercice d'une **fonction salariée d'encadrement de personnes, d'adjoint à la direction ou de coordination de projet au sein d'une entreprise** : planification des tâches des personnes travaillant sous son autorité, motivation, coaching, gestion de la communication, coordination de projets, ...



INTERESSE(E) ?

Renseignements :

Centre IFAPME de Perwez

Rue des Dizeaux, 6

1360 Perwez

081/39.15.00

centre.perwez@ifapme.be

Chef barman/barmaid

Stage
d'observation

Inscriptions

Se rendre sur le site concerné par la formation

Etre en possession :

- De ses diplômes antérieurs (CESI ou CESS).
- De sa carte d'identité.
- Du montant du minerval.

Droit d'inscription : 250,-€/an *

comprenant les syllabi, utilisation du matériel, inscription aux tests et diplôme.

* Sous réserve de modifications

Diplôme

La réussite des examens de fin d'année est sanctionné par un **diplôme** qui satisfait aux conditions **d'accès aux professions réglementées**.



Programme

- Mise en place
- Langue spécifique HoReCa
- Accueil et conseil du client
- Développement d'une attitude, communication, un suivi appropriés
- Enregistrement des commandes
- Préparation et service des boissons simples - théorie
- Nettoyage-rangement: règles de sécurité, hygiène, environnement
- Préparation et services des boissons composées - théorie
- Préparation et service des boissons composées - démo.
- Préparation et service des boissons simples - démo.
- Préparation et service des cocktails - théorie
- Préparation et service des cocktails - démo.
- Commandes, cartes, thèmes et caisse
- Présentation et défense des rapports de stage d'observation
- Coordination et encadrement
- Chef de bar
- Evaluation théorique UAA4 et UAA5

Le stage minimum est un stage d'observation de 40 heures.

Vous pouvez néanmoins signer une **convention de stage**:

Parallèlement aux cours, vous prestez plusieurs jours par semaine dans une entreprise, épaulé par votre patron formateur. Vous percevez une allocation mensuelle.

Le stage a une durée égale à celle de la formation (1 an). La convention est conclue par l'intermédiaire d'un référent IFAPME.

Renseignements

Sur rendez-vous avec un référent IFAPME (de la région du patron) :

Délégués à la tutelle

BRUXELLES	02 / 370.60.40
CHARLEROI	071 / 27.02.00
DINANT	082 / 21.38.21
HUY	085 / 27.42.42
LIEGE	04 / 229.70.70
LIBRAMONT	061 / 23.95.01
ARLON	063/ 22.48.24
MONS	065 / 39.88.40
NAMUR	081 / 71.60.60
TOURNAI	069 / 45.22.40
VERVIERS	087 / 32.40.40
WAVRE	010 / 42.02.02

Découvrez l'ensemble de nos sections en consultant:

www.centrenbw.ifapme.be

www.ifapme.be

